



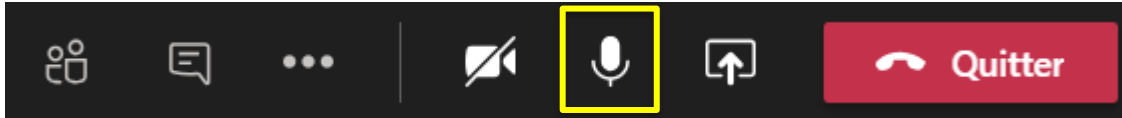
ORGANE DE CONSULTATION DU BASSIN DE MOBILITÉ DE CHARLEROI

SÉANCE ÉLECTRONIQUE (COVID-19)

Mardi 1^{er} juin 2021

Quelques règles pour cette séance

1. Couper sa caméra et son micro sauf quand on a la parole



2. N'hésitez pas à lever la main ou à utiliser le fil de cette conversation pour demander la parole pendant qu'un orateur présente un point de l'ordre du jour.



Ordre du jour

1. Introduction

Tour des participants

2. Réseau structurant intercommunal

2.1. Développement du réseau Express : mises en œuvre opérationnelles (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...)

- Beaumont – Erquelinnes – Estinnes – Quévy – Mons
- Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi

2.2 Connexion du solde des communes au réseau structurant (→ abordé avec le point 3.1)

3. Réseau TEC

3.1. Redéploiement

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et planning

3.1.2. Redéploiement (ciblé) de l'offre dans la zone Chapelle-Courcelles-Roux : diagnostic

3.2. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

3.3. Mises en œuvre du plan de transport détaillé OTW 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, ...)

- Ligne 21 : Charleroi-Sud Marcinelle

4. Mobilité locale

4.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale : état d'avancement du projet régional

4.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

4.3. Stationnement vélos aux arrêts de bus

1. Introduction

1.1. Tour des participants

MEMBRES

- Cabinet du Ministre Philippe HENRY
 - Cellule Mobilité : Jérôme WIBRIN (Conseiller)
- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction des routes de Mons : Jean-Luc GOSELIN (Inspecteur général) et Jean-Philippe BILLE (Directeur)
 - Autorité Organisatrice du Transport : Antoine PATRIS (Expert), Ysaline PASQUASY et Florianne MOSSOUX (secrétariat OCBM), Marie BAUWELINCKX, Martin DUFLOU, Laurent DELAITE, Justine MARNEFFE, Marie VIDOTTO (intervenants)
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Didier GILSON (Directeur exécutif territorial)
 - Xavier ROBERT (Directeur opérationnel d'exploitation)
 - Laurent GALLAND (Conseiller études et mobilité)
 - Christophe LEURIDENT (Membre du Comité de Direction - Direction Générale)

INVITES

- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction de la Planification de la Mobilité
 - Christiane CHERMANNE
 - Charline MINON
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Florence DEMACQ (Administratrice)
- SNCB
 - Mourad BAOUICHE (chargé de dossiers pour la Wallonie)
- Représentants des usagers
 - Mathieu ANGELO (CAWaB)
 - Duncan SMITH (Navetteurs.be)
 - Anna TINEBRA et Rémy HUON (Tous à pied)
- Charleroi Métropole
 - Laurent Blanchart (Président de la commission mobilité CDS Charleroi Métropole)

Petit test



2. Réseau structurant intercommunal

2.1. Développement du réseau : mises en œuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...)

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



OCBM PRINTEMPS 2021

LIGNE E110: BEAUMONT - MONS

TEC

Ligne E110 Beaumont - Mons

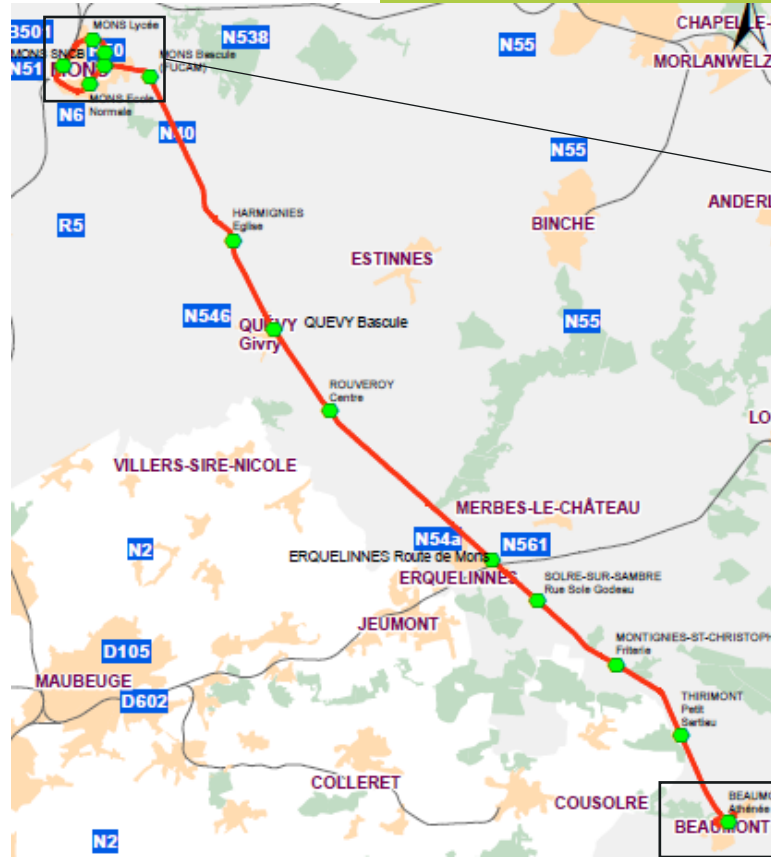
Attentes AOT

Proposition TEC

Direction	Unidirectionnelle vers pôle	Unidirectionnelle vers pôle
PAE à desservir	PAE Beaumont Pôle universitaire UCL et HELHa Hôpitaux CHU Ambroise Paré et CHR Mons-Hainaut Saint-Joseph Pôle universitaire UMons - Plaine de Nimy	PAE Beaumont Pôle universitaire UCL et HELHa Hôpitaux CHU Ambroise Paré et CHR Mons-Hainaut Saint-Joseph Pôle universitaire UMons - Plaine de Nimy
Correspondances trains	En gare de Mons vers Bruxelles	Non ciblée en gare de Mons vers Bruxelles
Correspondances bus	Au projet de mobipôle de Beaumont depuis/vers Charleroi (Express)	Au projet de mobipôle de Beaumont depuis/vers Charleroi (Express)
Matériel roulant	autocar confort, capacité normale	autocar confort, capacité normale
Fréquence	3 départs vers Mons le matin et 3 retours vers Beaumont le soir, toute l'année	3 départs vers Mons le matin et 3 retours vers Beaumont le soir, toute l'année
Du lundi au vendredi		
Samedi	Pas de desserte	Pas de desserte
Dimanche	Pas de desserte	Pas de desserte
Offre kilométrique	55.000km	57.000km

Ligne E110 Beaumont - Mons

- 14 arrêts:
 - Beaumont
 - Thirimont
 - Montignies-Saint-Christophe
 - Solre-sur-Sambre
 - Erquelines
 - Rouveroy
 - Givry
 - Harmignies
 - Mons Bascule (HELHa)
 - Ring de Mons (5 arrêts)
- Itinéraire direct via la N40 puis N90 vers Mons



Ligne E110 Beaumont - Mons

- Horaires encore à valider par l'AOT
(fixés sur la correspondance à Beaumont avec E109)

BEAUMONT Athénée	06:13	07:14	08:17
THIRIMONT Petit Sartiau	06:17	07:18	08:21
MONTIGNIES-ST-CH. Friterie	06:21	07:22	08:25
SOLRE-SUR-SAMBRE Rue Sole Gode	06:26	07:27	08:30
ERQUELINNES Route de Mons	06:30	07:31	08:34
ROUVEROY Centre	06:38	07:39	08:42
GIVRY Bascule	06:41	07:42	08:45
HARMIGNIES Eglise	06:44	07:45	08:48
MONS Bascule	06:51	07:52	08:55
MONS Hôpital Civil	06:56	08:01	09:01
MONS Lycée	06:58	08:04	09:04
MONS SNCB	07:01	08:08	09:08
MONS Ecole Normale	07:06	08:13	09:13
MONS Place de Flandre	07:09	08:16	09:16

MONS Hôpital Civil	16:27	17:29	18:25
MONS Lycée	16:30	17:32	18:27
MONS SNCB	16:34	17:36	18:30
MONS Ecole Normale	16:40	17:41	18:35
MONS Place de Flandre	16:43	17:44	18:38
MONS Bascule	16:48	17:48	18:42
HARMIGNIES Eglise	16:55	17:55	18:49
GIVRY Bascule	16:58	17:58	18:52
ROUVEROY Centre	17:01	18:01	18:55
ERQUELINNES Route de Mons	17:10	18:10	19:04
SOLRE-SUR-SAMBRE Rue Sole Gode	17:13	18:13	19:07
MONTIGNIES-ST-CH. Friterie	17:18	18:18	19:12
THIRIMONT Petit Sartiau	17:22	18:22	19:16
BEAUMONT Athénée	17:28	18:28	19:22

Ligne E110 Beaumont - Mons

- **Correspondances**

- **Bus** : à Beaumont avec la ligne express E109 (Momignies - Chimay - Charleroi)

-> fixe les heures de départ le matin et d'arrivée le soir

- **Trains** : en gare de Mons vers Bruxelles

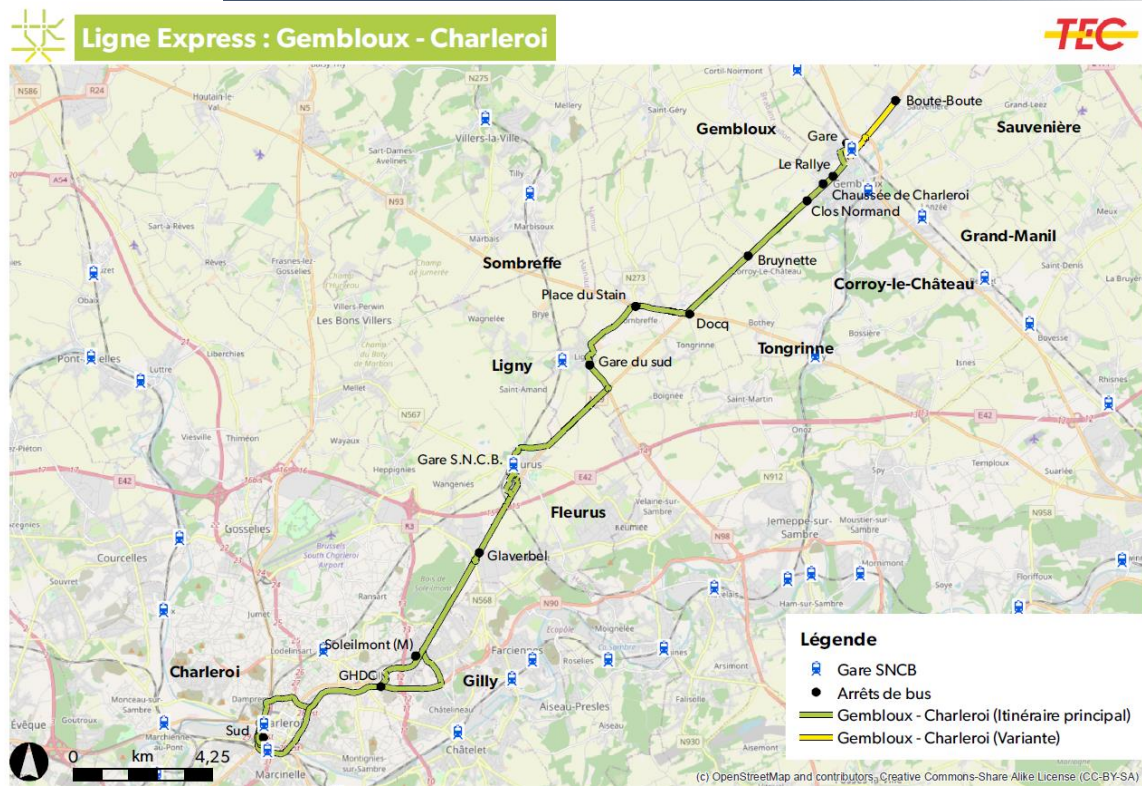
-> correspondance d'opportunité non ciblée

- **Mise en service**

- **Septembre 2021**

Ligne Exx Gembloux - Charleroi

- Création prévue le 1^{er} septembre 2022
- En lien avec redéploiement de réseau de la région de Gembloux (plan transport approuvé par OCBM automne 2020, plan réseau sera soumis à OCBM automne 2021 si résultat participation citoyenne finalisée au 30/06/2021)
- Nécessaire de faire valider l'itinéraire & les arrêts (la majorité) avant l'été 2021 pour permettre cahier des charges, consultation marché, attribution & déploiement à temps
- Proposition d'arrêts : notion « express » équilibrée avec réalités & besoins du territoire – en lien avec redéploiement lignes existantes
- Extension « Boute-Boute » (PAE Sauvenière) en HP semaine
- Crochet gare à Fleurus
- Niveaux de service : 1 bus/h/sens de 6h à 20h (semaine) ; la moitié le samedi
- Contraintes de correspondance : Gembloux (trains depuis/vers BXL)

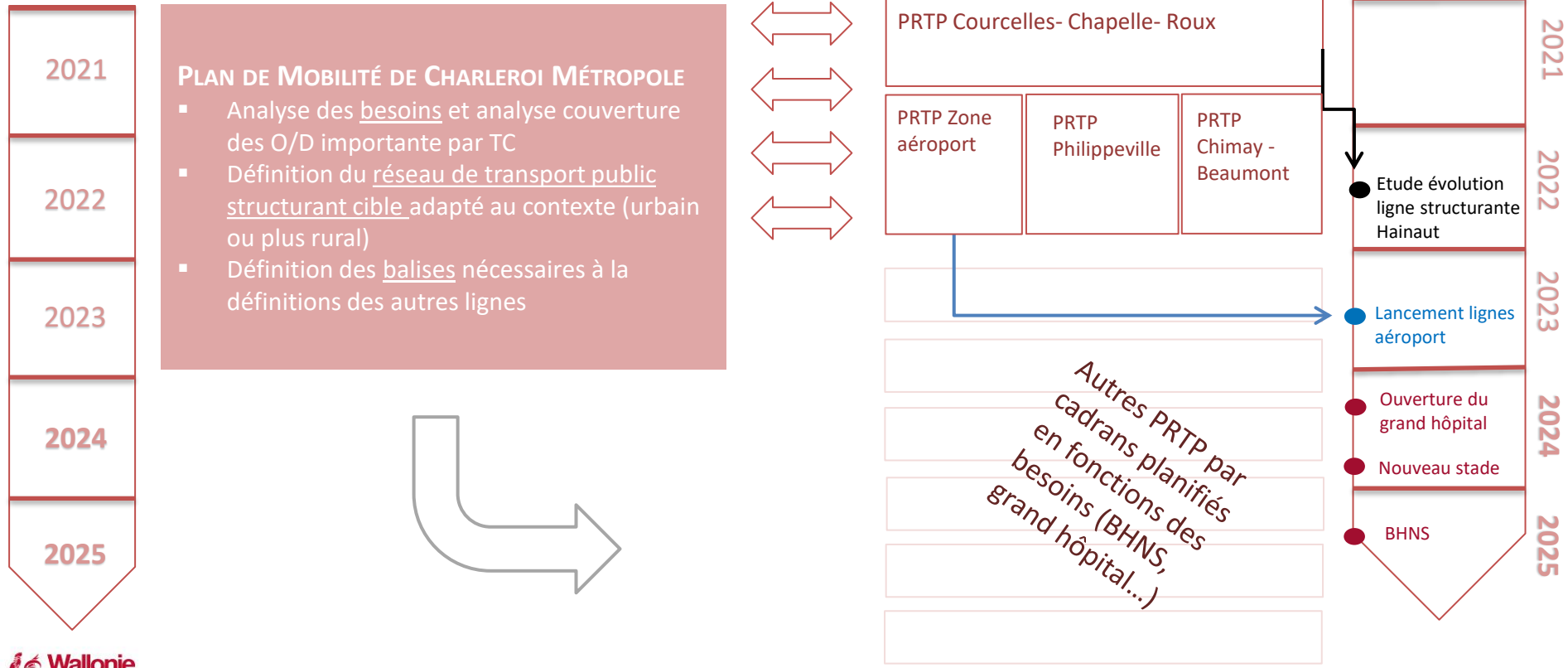


Avis de l'Organe (pt 2.1.2)

3. Réseau TEC

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

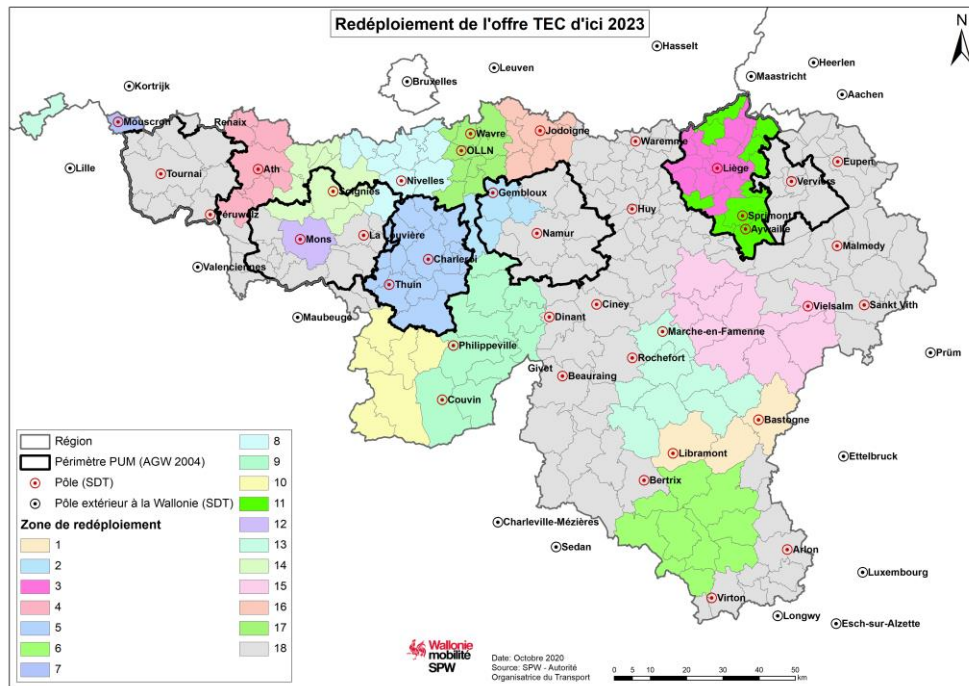
3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning



3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

Planning :

- OCBM printemps 2021 : démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone **Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Roux** (partie de l'agglomération de Charleroi)
→ PRTP : automne 2021
- OCBM automne 2021 : démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la **zone de l'aéroport**
→ PRTP : printemps 2022
- OCBM automne 2021 : démarrage de l'étude de redéploiement de la zone autour de **Chimay-Beaumont**
→ PRTP : printemps 2022
- OCBM automne 2021 : démarrage de l'étude de redéploiement de la zone **autour de Philippeville**
=> PRTP : printemps 2022



3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning



1. Diagnostic mobilité par l'AOT

L'AOT réalise un diagnostic de la zone de redéploiement en analysant la demande de mobilité (tous modes et tous motifs) et en réalisant l'inventaire de l'offre structurante (ferroviaire et express) actuelles et en projet sur la zone.

Sont également identifiés des communes ne faisant pas partie du périmètre d'étude, mais dont l'ampleur des flux vers la zone (+ 500 déplacements/jour minimum) justifie qu'une analyse et qu'une concertation soit menée en collaboration avec ces communes.



2. Présentation en OCBM d'une synthèse du diagnostic mobilité

Cette synthèse présente les principaux constats en matière de demande de mobilité sur la zone, notamment les flux actuellement couverts par le réseau structurant (ferroviaire ou Express) et les communes devant être connectées à ce réseau structurant.

L'AOT y invite l'OTW à réaliser des analyses sur la fréquentation de son réseau scolaire et Express actuel, en vue du 2^e atelier technique.



3. Organisation d'un 1er atelier

A la suite de l'OCBM est organisé un premier atelier réunissant, outre l'AOT, l'OTW et un représentant de chaque commune (expert en mobilité), des représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW), de la SNCB, d'intercommunale ou d'autres institutions économiques, de la Province, *ainsi que des représentants des usagers (Navetteurs.be et Tous à pied).*

Lors de cet atelier, le cas échéant, les communes ne faisant pas partie de la zone d'étude mais influençant la mobilité sur celle-ci sont également invitées.

Après une présentation des résultats du diagnostic mobilité, les différents acteurs sont invités à compléter ce diagnostic grâce à leur connaissance fine du terrain, par la réalisation d'une carte reprenant les différents points d'intérêts de la zone (actuels et en projet) pouvant influencer la mobilité.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning



4. Organisation d'un 2e atelier

Un deuxième atelier est organisé avec les seules communes de la zone d'étude. L'AOT y présente une ébauche de réseau cible, réalisée sur base des inputs du 1er atelier. *De leur côté, fort des analyses menées, l'OTW challenge ces propositions régionales en vue de rendre l'esquisse finale la plus robuste possible.* L'ensemble des participants ont l'opportunité d'exprimer leurs remarques et d'aiguiller les choix concernant la mobilité sur leur territoire.



5. Organisation d'un 3e atelier

En parallèle, un troisième atelier réunissant les communes « hors-périmètre d'étude » et leur commune de destination esquissera spécifiquement les liaisons depuis les communes associées. A nouveau, l'OTW sera conviée afin de challenger cette esquisse avec leurs analyses et leurs connaissances du terrain.



6. Organisation d'un 4e atelier

Enfin, un quatrième atelier, avec les élus des communes de la zone et avec les élus des communes associées, est organisé en préparation de l'OCBM d'automne. L'AOT y présente le projet de réseau cible affiné sur base des 2^e et 3^e ateliers, et y soumet à l'arbitrage des élus les dernières questions restant en suspens.



7. Présentation en OCBM du Plan de Transport de la zone

Sur base des recommandations émises lors des ateliers, l'AOT établit le Plan Régional de Transport Public de la zone (reprenant les liaisons, niveaux de service et ampleur d'offre kilométrique pour la zone) et le présente à l'avis de l'OCBM. Le Plan de Transport, éventuellement amendé, est ensuite officialisé. Sur cette base, l'AOT pilote les évolutions de l'offre selon un échéancier réaliste.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

8. Etudes opérationnelles



L'OTW étudie et planifie ces évolutions de l'offre, les chiffres de manière fine et génère les scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).

Une phase de participation citoyenne est souhaitée par le Ministre Henry afin d'informer en toute transparence du redéploiement prévu sur les territoires concernés et de permettre une contribution citoyenne à l'affinage du réseau étudié par l'OTW.

Un scénario final est soumis à l'Organe de consultation. Les membres de l'OCBM émettent leurs remarques et suggestions. L'AOT valide le scénario final parmi les propositions de l'OTW éventuellement amendées.



9. Mise en oeuvre

L'OTW réalise alors son étude plus fine de modification de l'offre et la met en œuvre, elle-même ou en sous-traitance.



10. Evaluation

L'AOT encadre un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production.

3.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et l'ajustement de la planification des études de redéploiement de l'offre de transport en commun à l'échelle de Charleroi métropole en vue de contribuer à l'alignement en termes de gouvernance régionale et supra-locale :

- Le démarrage à court terme d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles, Roux (partie de l'agglomération de Charleroi) avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2021 la proposition de Plan Régional de Transport Public de la zone ;
- Le lancement d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone du plateau nord (aéroport/aéropôle) de Charleroi avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2022 la proposition de Plan Régional de Transport Public de la zone, permettant à l'OTW de viser le redéploiement effectif de l'offre en parallèle de la création des liaisons entre la zone, Luttre et Fleurus ;
- L'avancement du planning de l'étude de redéploiement de la zone pluricommunale de Chimay-Beaumont à l'OCBM d'automne 2021 avec la présentation d'un diagnostic en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2022 la proposition de Plan Régional de Transport Public de la zone, en parallèle avec l'étude de redéploiement de la zone pluricommunale Couvin-Philippeville. *Ces études permettront notamment de connecter au réseau structurant intercommunal la commune de Froidchapelle (et sa voisine Cerfontaine) ;*
- La programmation des études de redéploiements des autres quadrants du territoire de Charleroi-Métropole sous la prochaine législature sur base des orientations qui seront définies par le Plan Mobilité à adopter d'ici fin 2023. *Ces études permettront notamment de connecter au réseau structurant intercommunal les communes de Gerpennes et des Bons Villers.*

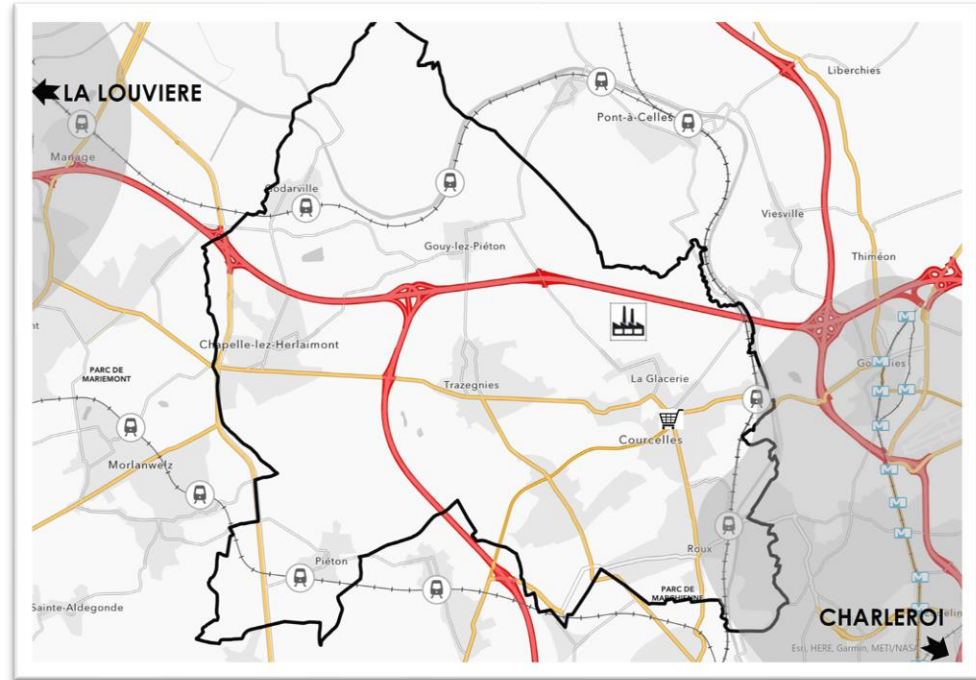
Pour ce qui concerne Gerpennes à court-terme, l'Organe rappelle son avis du 20 septembre 2019 relatif à « une augmentation de l'offre de bus pendant les travaux de la N5, qui sera pendant cette période réduite à une ou deux bandes de circulation ». Il attend de l'Opérateur de Transport de Wallonie d'étudier le renforcement temporaire de l'offre entre Gerpennes et Charleroi en dehors de l'axe N5 dans l'attente de la mise en service du BHNS.

3.1.2. Redéploiement ciblé Chapelle-Lez-Herlaimont – Courcelles – Roux

3.1.2. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

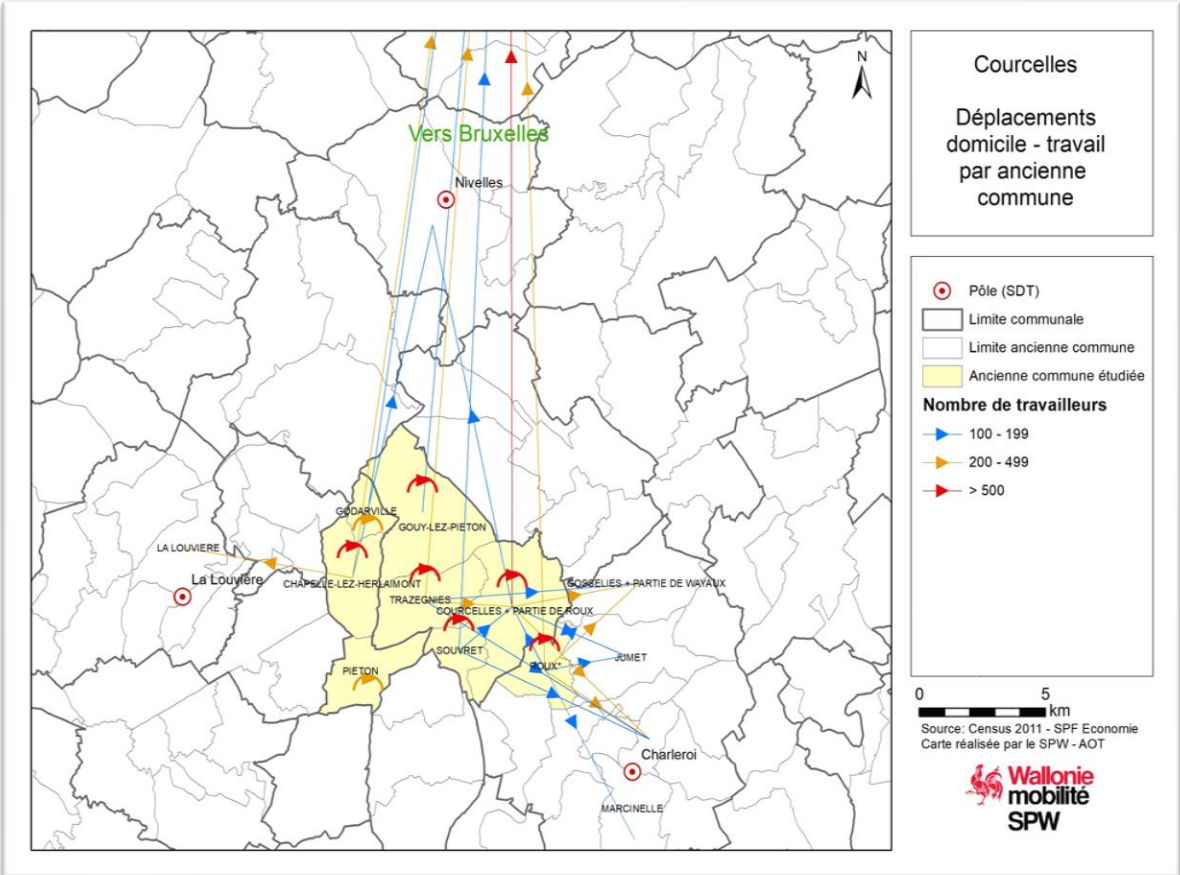
PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

	Zone de redéploiement	Wallonie	Rapport situation actuelle de la zone de redéploiement / situation actuelle Wallonie
Emplois			
Nombre d'emplois	9089	1.145.273	0,79%
Densité d'emploi	133	68	
Population			
Nombre d'habitants	54.985	3.645.243	1,51%
Densité population (hab/km ²)	806	216	



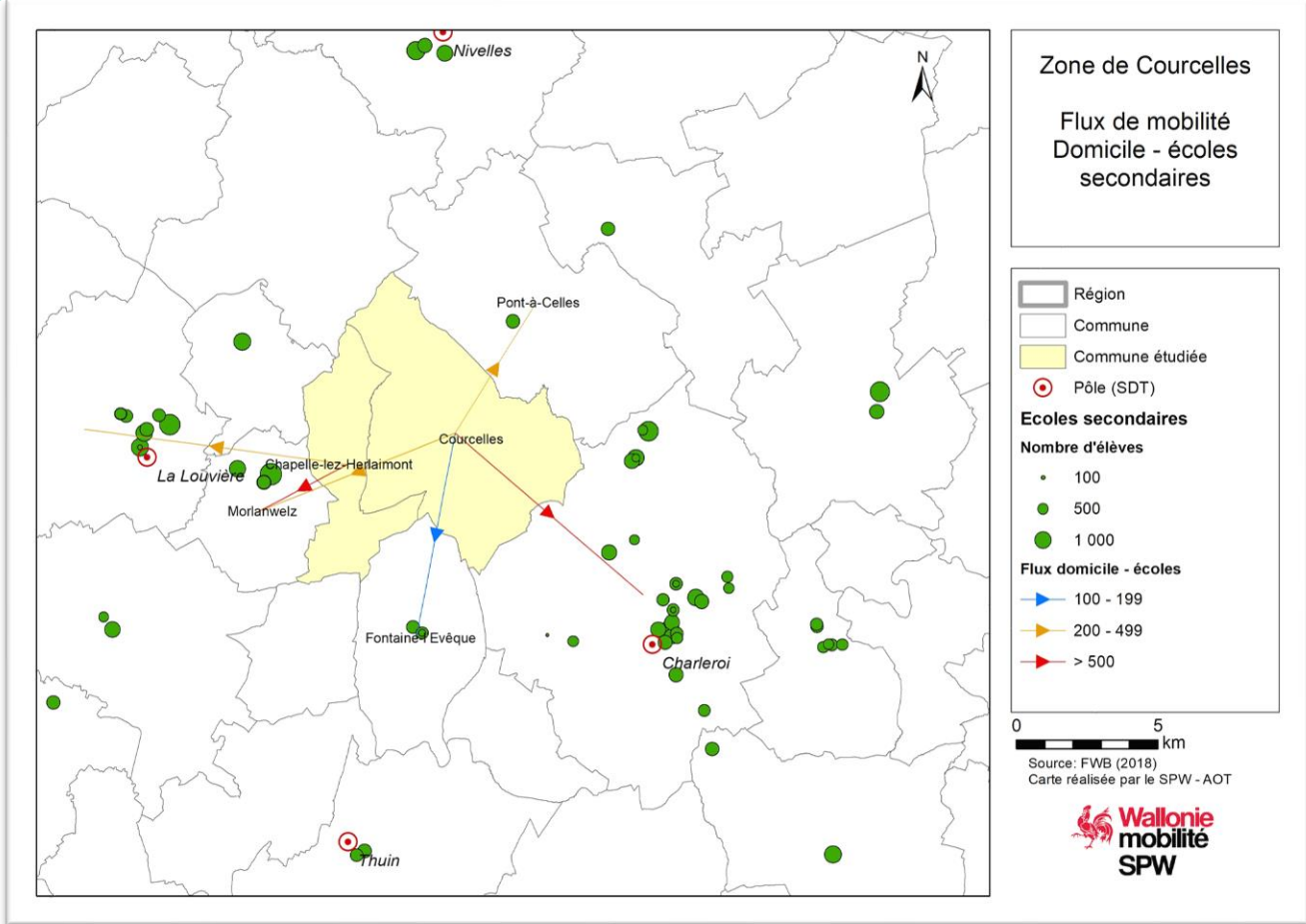
3.1.2. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



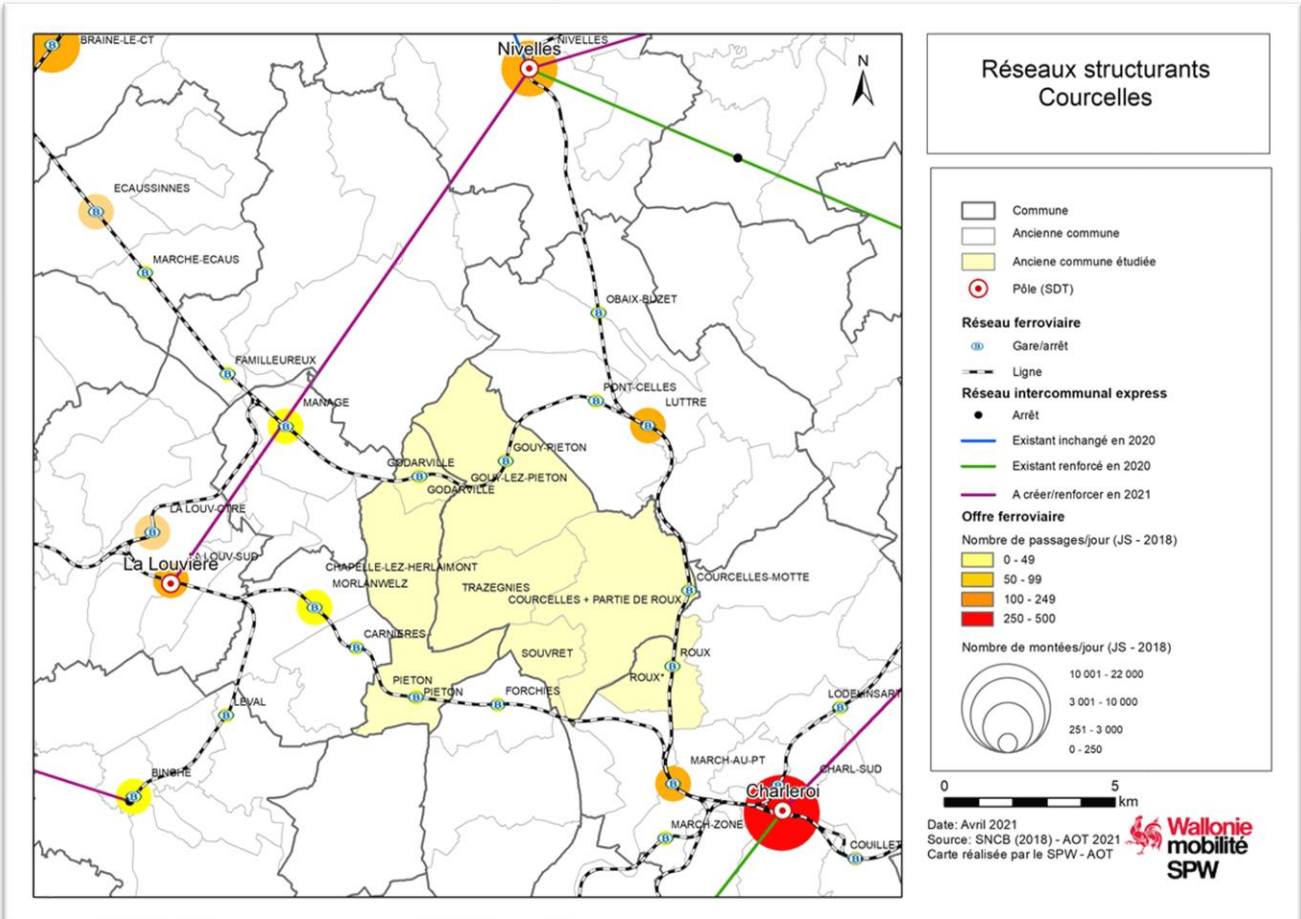
3.1.2. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



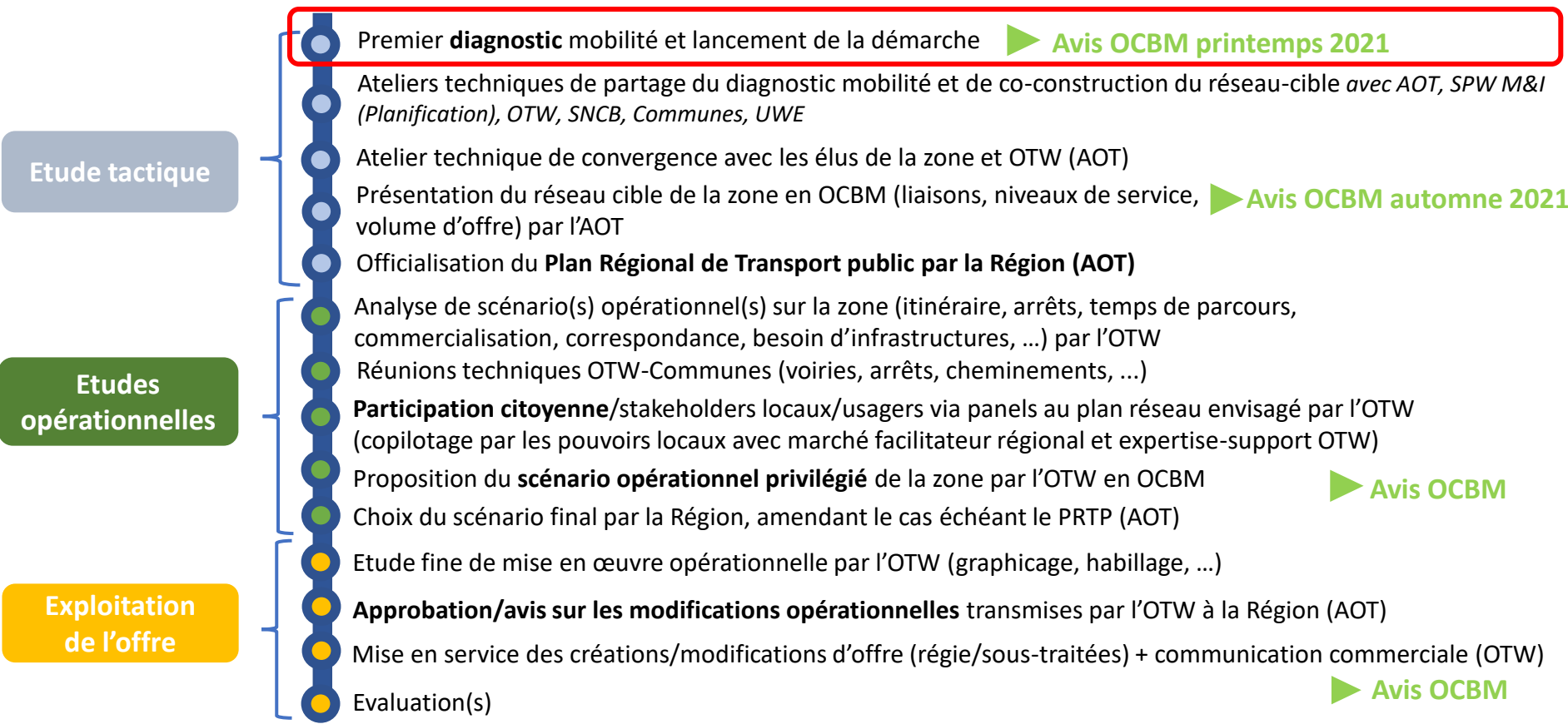
3.1.2. REDÉPLOIEMENT CIBLÉ DE CHAPELLE-COURCELLES-ROUX

PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



3.1.2. Redéploiement ciblé de Chapelle-Courcelles-Roux

Processus de redéploiement de l'offre TEC



3.1.2. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

- **L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.**
- **L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles et Charleroi) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone de redéploiement ciblé « Courcelles- Chapelle-Lez-Herlaimont – Roux », et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021.**
- **De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2^{ème} atelier en septembre 2021.**

3.2. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Point reporté



3.3. Mises en œuvre du plan de transport détaillé OTW 2021

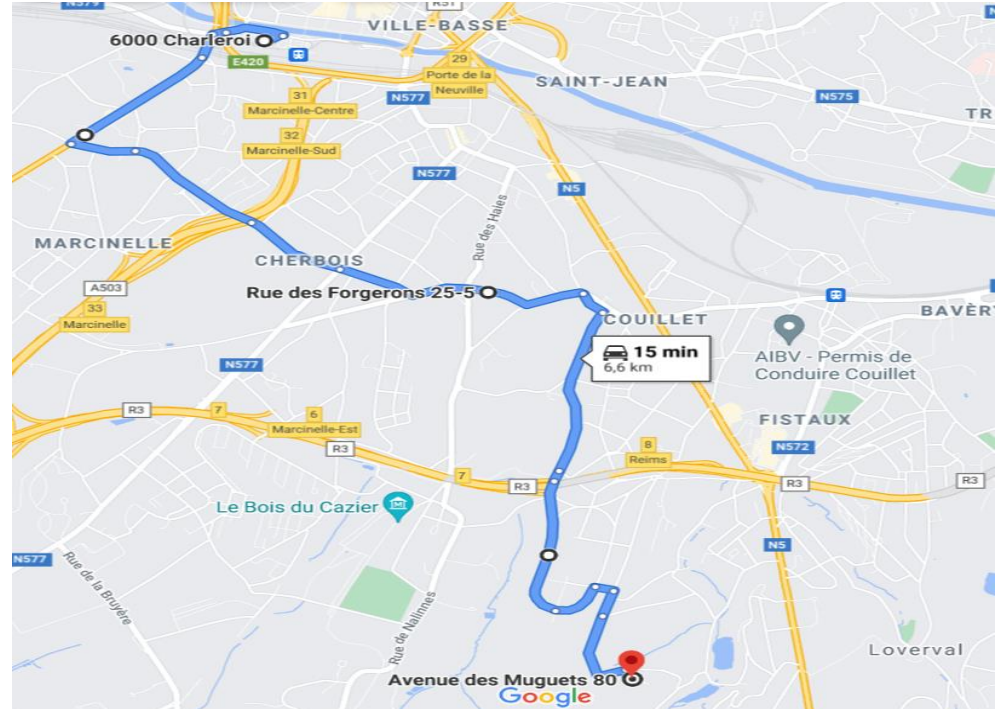
3.2

Réseaux TEC :

Mises en œuvre du Plan Transport détaillé OTW 2021

Ligne 21 : Charleroi-sud – Marcinelle

Itinéraire ligne 21



412 x 480



Ligne 21

Horaires

Fréquence de l'heure entre 7h et 19h

Du lundi au dimanche

Du 1^{er} juillet au 31 Aout

Arrêt supplémentaire

« centre délassément » dans la rue des Muguets

Matériel roulant

Bus standard

Infrastructure

Réalisation d'un arrêt dans la rue des Muguets

Date de mise en Exploitation

1^{er} juillet 2021



Avis de l'Organe (pt 3.3)

4. Mobilité locale

4.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

4.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)



- Priorité de la Stratégie Régionale de Mobilité (vision FAST 2030) et de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 :
- Mise en place en 2021 d'un cadre réglementaire pour l'organisation de l'offre et pour son financement régional :
 - En complément des quelques projets pilotes (dont Navajo)
 - De manière phasée, en soutien des redéploiements progressifs du réseau TEC
 - Objectif : couverture progressive du bassin de mobilité de Charleroi (d'ici 2024)
- Les services flexibles de mobilité à l'échelle (supra)locale doivent permettre :
 - le **rabattement** vers les réseaux structurants à l'échelle régional (ferroviaire et Express) et à l'échelle des agglomérations urbaines (ferré et à haut niveau de service) ;
 - une offre de mobilité **en complémentarité** avec les réseaux de transport public régulier :
 - dans des zones géographiques non-desservies ;
 - dans des plages horaires non-desservies (heures creuses, soirée, nuit, week-end, ...).
 - Ces éléments seront (pré)identifiés dans le cadre des Plans Régionaux de Transport Public successifs afin d'offrir un réseau de transport public intégré.

4.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

Ces services peuvent être classés dans les 5 catégories suivantes :

- catégorie 1 : transport collectif local motorisé de plus de 9 places (e.a. minibus à la demande, minibus local, ...) ;
- catégorie 2 : transport collectif local motorisé de moins de 9 places (e.a. taxi collectif, navette à la demande, ...) ;
- catégorie 3 : transports individuels partagés en mode collaboratif ou organisés (e.a. réseau de voitures partagées, système de co-voiturage ...) ;
- catégorie 4 : solutions de mobilité active individuelles avec engin léger partagées (e.a. système de vélos/trottinettes en libre-service (stations fixes) ou en free-floating, électriques ou non, ...) ;
- catégorie 5 : autres solutions innovantes.



4.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

Budget affecté par territoire couvert, selon 3 paramètres :

- Par habitant (avec discrimination positive pour les communes rurales)
- Par emploi (pour les pôles économiques majeurs)
- Par visiteur (pour certains pôles touristiques)

Budget réparti selon le mix de catégories de service défini en concertation avec les pouvoirs locaux pour le territoire couvert

Evolution en lien avec le redéploiement progressif effectif des réseaux de services réguliers, en visant 2,5 % du financement régional du transport public

4.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

4.2

Mobilité locale

Abris aux arrêts d'autobus

Rappel des règles d'installation, de subsidiation et d'entretien

Point reporté

4.3

Mobilité locale

Stationnement pour vélos aux arrêts de bus

Point reporté

MERCI !



5. Divers

5. Présidence de l'OCBM : appel à candidatures

- Objectif

Contribuer à l'alignement des acteurs locaux à l'évolution de l'offre de transport public au sein du bassin de Charleroi

- Rôles (2 réunions de 2h, au printemps et à l'automne)

- Avant la séance

- ✓ Contribution et validation de l'ordre du jour (préparé par l'AOT) ;

- En séance

- ✓ Accueille les participants ;
- ✓ Veille au bon déroulement de l'ordre du jour ;
- ✓ Facilite les discussions ;
- ✓ Synthétise les discussions et dégage un avis de l'organe ;
- ✓ Maître du temps ;

- Après la séance

- ✓ Validation du PV provisoire (préparé par l'AOT) ;
- ✓ Lorsqu'un point majeur du PV provisoire est remis en cause par un participant, le (la) Président(e) valide sa prise en compte

- Conditions

- ✓ Être membre de l'OCBM ;
- ✓ Avoir déjà participé activement aux séances ;

- Modalité de candidature

Communiquez votre candidature reprenant vos principales motivations à l'adresse mail bassins.mobilite@spw.wallonie.be au plus tard pour le **31 août prochain** en vue de la prochaine session OCBM d'automne 2021 (retour espéré en présentiel)



Prochaine réunion de l'OCBM à l'automne 2021

Merci pour votre attention,
n'hésitez pas à nous contacter :

bassins.mobilite@spw.wallonie.be